

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01.12.2020

Sur convocation régulière du Maire, le conseil municipal de SUAUX s'est réuni le 1<sup>er</sup> décembre deux mil vingt à dix-neuf heures, salle de la mairie, sous la présidence de M. Olivier PÉRINET, Maire.

Nombre de conseillers municipaux : En exercice : 11 Présents : 8 Votants : 9

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 novembre 2020

Étaient présents : Mmes BARRÉ, CUSSAGUET, DUQUERROIR, RONDEAU, SAUTEREAU  
MM. CINIÉ, DUMAS, PÉRINET

Absences : M. LÉGER ayant donné pouvoir à M. DUMAS, MM. LÉPINOIS et  
ROCHEREAU

Secrétaire de séance : Mme BARRÉ

Le quorum étant atteint (11 conseillers en exercice, au moins 6 membres doivent être physiquement présents pour délibérer valablement), la séance peut commencer. Les mesures de lutte contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 consistant de nouveau à un confinement depuis le 30 octobre 2020 par décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020, M. le Maire rappelle que, comme cela était précisé sur les convocations et l'avis public extérieur, la présente séance se tient avec un public réduit aux 3 premières personnes sans symptôme (toux, fièvre) s'étant présentés à l'ouverture de la séance, le port du masque est obligatoire, la distance entre conseillers est d'au moins 1 mètre et des stylos individuels désinfectés sont fournis avec gel hydro-alcoolique disponible à volonté sur la table

### 1° - Lecture et approbation du procès-verbal de la précédente réunion

Le précédent compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés à cette séance.

### 2° - Compte-rendu des décisions du Maire prises par délégation du Conseil

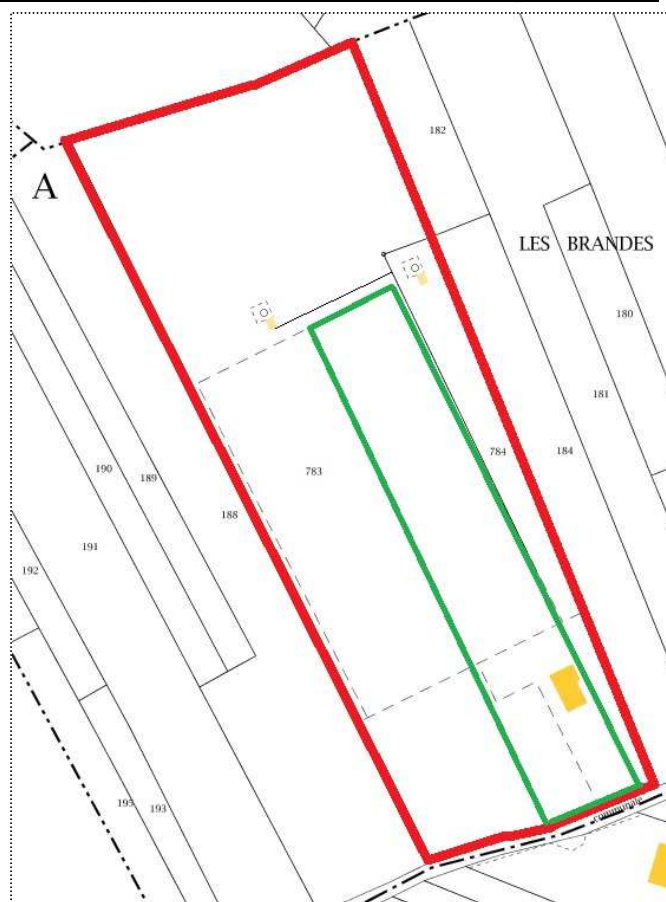
M. le Maire informe le Conseil des décisions qu'il a prises depuis le dernier conseil en application des délégations que le Conseil lui a données par la délibération N°2020-06-23/5 du 23 juin 2020 :

1) Aucune

### 3° - Location d'une partie de l'ancien stade à une habitante pour une aire de jeux/détente pour chiens

M. le Maire indique au Conseil qu'une entrepreneuse individuelle depuis 4 ans et habitant à l'âge, Mme Veronica SIDWICK, souhaite louer à la Commune une partie de 5.000 m<sup>2</sup> pour y localiser son activité indépendante d'aire de jeux/détente pour chiens où les particuliers et/ou associations de chiens loueraient cet espace à l'heure, à la demi-journée ou la journée (entraînement de groupes de chiens par des associations et grand enclos sécurisé pour jeux et détente pour leurs animaux). Elle utilisera le tiers des anciens vestiaires (partie buvette sans alcool et WC) dont la ré-ouverture et les abonnements d'eau et d'électricité seront à sa charge, ainsi que l'assurance locative de ces locaux.

Pour rappel, cette partie de l'ancien stade (la parcelle totale faisant 1,8 ha, héberge déjà les 2 pylônes de téléphonie mobile Orange et Free) serait clôturée à la charge de la locataire et cela laisserait environ 1,3 ha de pré restant facile à accéder et à faucher par les agriculteurs. Ce terrain est particulièrement bien desservi en réseau (eau, électricité) et en voirie (route départementale à 100 mètres et route nationale à 400 mètres).



Suite au dernier Conseil, cette entrepreneuse a présenté son projet aux riverains immédiats et le présente au Conseil à cette actuelle séance, en répondant aux questions détaillées des Conseiller(e)s.

M. le Maire propose les conditions de location suivantes :

- ✚ La durée initiale du bail est de 3 ans, renouvelables par périodes de 3 ans. La locataire a un préavis de 3 mois pour le rompre et la Commune de 6 mois avant chaque renouvellement
- ✚ Le loyer mensuel est fixé à 50 €, payable terme à échoir, indexé à chaque date anniversaire du bail sur l'indice IRL du 3ème trimestre et sans caution
- ✚ Le terrain devra être rendu dans son état initial en fin de location (clôtures enlevées) à la charge de la locataire

M. le Maire propose un vote à bulletins secrets : le Conseil accepte.

Après délibération et vote (6 voix POUR, 2 CONTRE et 1 ABSTENTION), le Conseil DÉCIDE :

- ✚ d'approuver cette proposition
- ✚ d'autoriser M. le Maire à rédiger et conclure un bail de location dans les conditions exposées ci-dessus à compter de l'acceptation de cette offre par la future locataire.

#### **4° - Décisions Modificatives n°3 (admission en non-valeur) et n°4 (plaque monument aux morts)**

M. le Maire propose au Conseil d'adopter les 2 décisions budgétaires modificatives suivantes :

<b>Section de fonctionnement</b>					
<b>DM n°3 : admission non-valeur</b>					
<i>Sens</i>	<i>Chapitre</i>	<i>Article</i>	<i>Opération</i>	<i>Objet</i>	<i>Montant</i>
D	65	6541	-	Créances admises en non-valeur	+ 10,00 €
D	022	022	-	Dépenses imprévues	- 10,00 €
<b>Section d'investissement</b>					
<b>DM n°4 : plaque du monument aux morts</b>					
<i>Sens</i>	<i>Chapitre</i>	<i>Article</i>	<i>Opération</i>	<i>Objet</i>	<i>Montant</i>
D	23	231	309	Immobilisations corporelles en cours	- 1.000,00 €
D	21	2138	ONA	Autres constructions	+ 1.000,00 €

Après délibérations, le Conseil DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ✚ d'approuver les décisions modificatives N°3 et N°4 telles que proposées ci-dessus

#### **5° - Convention de service « Recrutement-Remplacement-Renfort » avec le Centre de Gestion**

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale propose, avec son service Emploi, d'accompagner les collectivités qui le souhaitent dans le cadre de deux missions :

- ✚ L'aide au recrutement d'agents contractuels ou titulaires employés directement par la collectivité ;
- ✚ La recherche de candidats et le portage de contrats pour assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles, pour apporter un renfort dans le cadre d'un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité, pour pourvoir la vacance temporaire d'un emploi permanent dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire et pour des missions permanentes à temps complet ou non-complet lorsque le poste peut-être pourvu par un contractuel (dans la limite de 6 années).

Si la loi du 6 août 2019 de Transformation de la Fonction Publique a étendu les possibilités de recours aux agents contractuels, elle a parallèlement imposé un certain formalisme procédural par son décret d'application du 19 décembre 2019 qui vise à garantir le respect du principe de l'égal accès aux emplois publics et l'absence de discriminations.

En outre, le Centre de Gestion fait vivre une base de données de candidats aux divers métiers de la fonction publique territoriale afin de mieux cibler les compétences attendues lors des remplacements ou renforts sollicités par les collectivités adhérentes et élargir les profils proposés.

Pour ce faire, une nouvelle convention de service, jointe à la convocation à la présente séance, est proposée à partir du 1er janvier 2021, en application des dispositions des articles 23 et 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée. Elle remplace les conventions « Intérim » et « S.M.I. » qui sont résiliées et prennent fin. La signature de la convention emporte adhésion au service sans que son utilisation ne soit systématique ni obligatoire pendant la durée de ladite convention. L'adhésion au service est gratuite. Les prestations sont facturées à la demande.

Considérant que notre collectivité est susceptible d'avoir besoin de recourir à de tels services et après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés, AUTORISE M. le Maire à signer la convention de service « Recrutement – Remplacement – Renfort » avec le Centre de Gestion de la Charente.

#### **6° - Convention de location d'une partie de la parcelle communale cadastrée section A numéro 784, (ancien stade) à la société VALOCÏME SAS**

M. le Maire présente au Conseil la démarche de la société VALOCÏME, entreprise spécialisée dans la valorisation de patrimoine qui a notamment pour objet social la valorisation de patrimoine foncier ou immobilier : cette société est intéressée pour prendre à bail l'emplacement de 37 m<sup>2</sup> environ sur ladite parcelle, objet de la convention conclue avec l'occupant actuel à l'expiration de cette dernière selon l'offre financière transmise et jointe à la convocation de la présente séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ✚ ACCEPTE le principe de changement de locataire
- ✚ DECIDE de donner en location pour une durée de 12 ans à effet du **05 mai 2028**, tacitement reconductible, à la société VALOCIME, l'emplacement de 37 m<sup>2</sup> environ sur la parcelle cadastrée section A N° 784
- ✚ ACCEPTE le montant de l'indemnité de réservation de **200 € (200 € versés à la signature + 10 x 200 €/an)**
- ✚ ACCEPTE le montant de versement de **3 000 € (3 000€ versés à la signature repris à hauteur de 250 € sur 12 ans sur loyer brut annuel de 4 250 €)**
- ✚ ACCEPTE un loyer brut annuel de **4 250 €** (comprenant toutes charges éventuelles y compris la TVA si le Contractant y est assujéti) avec une indexation fixe annuelle + 0,50%
- ✚ AUTORISE M. le Maire à signer la convention de location à intervenir avec VALOCIME et tous documents se rapportant à cette affaire

#### **7° - Questions et informations diverses**

- a) Compte tenu de l'annulation de la cérémonie des vœux et du repas musical des aînés pour cause de crise sanitaire, M. le Maire propose au Conseil de reporter le budget prévu pour offrir aux aînés qui le souhaitent un « panier garni » confectionné par des commerçants locaux. Le Conseil propose des idées et accepte cette opération. Les aînés pourront réserver leur « panier garni » dans les conditions habituelles par téléphone ou par mail à la Mairie avant le 20 janvier 2021.
- b) Dans le cadre des congés annuels, le secrétariat de Mairie, l'agence postale communale et l'accès public à internet seront fermés du lundi 21 décembre 2020 au jeudi 31 décembre 2020 inclus. M. le Maire et ses adjoints resteront joignables en cas d'urgences.
- c) Monsieur le Maire précise les dates des prochaines réunions internes des commissions communales (non publiques sauf invitation par le Maire ou le(la) responsable de commission) :
  - VSE : Pas de date fixée
  - BCA: Pas de date fixée
  - CFFA : Pas de date fixée
  - CBAO : Pas de date fixée
  - CAS : Pas de date fixée
  - CCID : Pas de date fixée (avril 2021)
  - CCP : Pas de date fixée (visite de villages en juin tous les 2 ans : début juin 2021)
- d) Points majeurs des réunions communales :
  - Aucune
- e) Points majeurs des réunions intercommunales (compte-rendu archivés au secrétariat) :
  - SIAEP : nouvelle station de pompage pour Montembœuf, chantiers en cours...
- f) Calendrier des événements publics à venir :
  - Apéritif/Vœux de la municipalité : **annulé**
  - Ramassage du verre pour les personnes âgées ne pouvant se déplacer : mardi 19/01/21 matin
  - Repas des aînés : **annulé**
- g) Autres points /libre parole des adjoints ou conseillers
  - Aucun

La séance est levée à 20h35. La date de la prochaine réunion est fixée au **mardi 26 janvier à 20h30.**